

L'hon. M. MACKENZIE: Je le crois; je pense que la question a été étudiée.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: L'année dernière, une conférence a été tenue à Terre-Neuve; y en a-t-il eu une ici depuis?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui; au mois de décembre dernier. La conférence fut présidée par sir Donald Banks, du Service d'aviation civile de la Grande-Bretagne; étaient aussi présents plusieurs experts en aéronautique du Royaume-Uni, deux représentants canadiens, un délégué de Terre-Neuve, et trois de nos fonctionnaires permanents du service d'aviation. Les délégués ont siégé ici durant une semaine environ et ils ont rédigé un accord provisoire qui devait être ratifié par les divers Gouvernements; après cela, les délégués sont allés à Washington où ils se sont consultés avec les fonctionnaires du service d'aviation des Etats-Unis afin d'obtenir leur collaboration en vue d'établir des voies aériennes panaméricaines et impériales.

M. CAMERON (Cap-Breton): Qui représentait l'Etat libre d'Irlande?

L'hon. M. MACKENZIE: Ils étaient deux, mais je regrette de ne pouvoir me rappeler leurs noms pour l'instant; cependant, je serai heureux de me les procurer.

M. McCANN: Ce crédit pourvoit-il à la construction d'un aéroport, dans le comté de Renfrew?

L'hon. M. MACKENZIE: Si j'ai bien compris, une certaine somme est affectée à la construction non d'un aéroport, mais de terrains d'atterrissage intermédiaire.

M. McCANN: A-t-on l'intention de déboursier d'autres sommes pour l'aéroport actuel à Killaloe?

L'hon. M. MACKENZIE: On m'informe qu'il sera complété.

M. McCANN: Quelle est la somme probable qui sera dépensée à cet endroit, l'année prochaine?

L'hon. M. MACKENZIE: Il est assez difficile de répondre exactement à cette question pour la bonne raison que les travaux d'assistance-chômage cesseront pour ces projets, le premier juillet prochain; il faudra peut-être adopter un système différent pour continuer les travaux de cet aéroport.

M. McCANN: La propriété où sera installé ce champs d'atterrissage a-t-elle été achetée ou acquise par voie d'expropriation?

L'hon. M. MACKENZIE: On m'informe qu'elle l'a été.

M. McCANN: Acquis par achat ou par voie d'expropriation?

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne puis pas le dire. Elle a été acquise me dit-on.

M. McCANN: Quand ces travaux seront-ils exécutés?

L'hon. M. MACKENZIE: Sans être trop précis, dans le cours de l'année, je le suppose.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. le PRESIDENT: Lorsque le comité a suspendu sa séance à six heures, nous discutons le numéro 76 des crédits, l'aviation.

M. BARBER: Je me demande si le ministre pourrait nous donner quelques détails au sujet des aéroports ou des champs d'atterrissage d'urgence en Colombie-Britannique. Il y en avait plusieurs en voie d'aménagement l'an dernier, administrés directement par ce département, un à Hope et un à Boothroyd. J'aimerais aussi que le ministre nous parle de l'aéroport de Chilliwack.

L'hon. M. MACKENZIE: Je connais très bien celui de Chilliwack. Il y a eu quelques difficultés à son égard, dont mon honorable ami est bien au courant. Un site fut choisi, je crois, par l'ex-gouvernement, bien que je n'en sois pas très sûr et quelques difficultés surgirent à propos de frais d'endiguement. La question tout entière fut soumise au ministère de la Justice qui exprima l'opinion que le contrat virtuel conclu antérieurement n'était pas obligatoire parce que les propriétaires du terrain n'avaient pas révélé que ce terrain était grevé de frais d'endiguement en question. Aucune décision finale n'a encore été prise au sujet de cette propriété particulière. Toute la situation reste actuellement en suspens et le ministère étudie la question de savoir s'il faut accepter le contrat virtuel passé antérieurement ou trouver un nouveau terrain dans le voisinage de Chilliwack. Je dirai à mon honorable ami que je serai très heureux de recevoir de lui des recommandations au sujet de ce lieu.

M. BARBER: Je pense que le ministre se rappellera que j'ai discuté la question avec lui. Depuis que la difficulté s'est présentée j'ai eu une entrevue avec les propriétaires lorsque je retournai chez moi à Pâques, et ils m'ont avisé qu'ils avaient informé le fonctionnaire qui vint alors sur les lieux faire enquête, qu'il y avait une taxe d'endiguement. Apparemment les propriétaires considéraient que la personne qui en fit l'acquisition continuerait de payer ces frais de la même